



Délibération n°2026-86

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération accordée au Président par délibération n°2026-48 du conseil communautaire en date du 10 avril 2026,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- **Décision n°2026-42** Convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine intercommunale au profit du Peyrehorade Sport Natation (PSN)
- **Décision n°2026-43** Convention de mise à disposition gratuite de la piscine municipale de Pouillon au profit de la Communauté de Communes de Peyrehorade – Saison 2026
- **Décision n°2026-44** Mise à disposition d'un second minibus à l'Association « CLUB CYCLOTOURISTE DE POUILLON »
- **Décision n°2026-45** Convention d'utilisation des locaux municipaux de la commune de CAGNOTTE pour la période du 1er juin 2026 au 17 juillet 2026 à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour le service ESPACE ADO
- **Décision n°2026-46** Mise à disposition d'un mini bus à l'Association DLoft Danse de Peyrehorade
- **Décision n°2026-47** Location du local n°3 de l'écloserie d'entreprises d'Orthevielle à la Société « Herbe »



- **Décision n°2026-48** Signature d'un contrat avec la Société S pour la fourniture d'un logiciel et service WEBPREV PROSPECTIVE
- **Décision n°2026-49** : Virements de crédits n°1 – Budget Principal
- **Décision n°2026-50** Renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'Association
- **Décision n°2026-51** Fixation des tarifs des séjours organisés par les ALSH et l'espace ado – saison 2026
- **Décision n°2026-52** Signature d'un contrat portant sur l'accompagnement juridique en matière de ressources humaines
- **Décision n°2026-53** Signature avec la Société NOELSE d'un contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance pour l'Abbaye de Sorde
- **Décision n°2026-54** Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme
- **Décision n°2026-55** Mise à disposition d'un mini bus de l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » à la crèche « Les Bibous »
- **Décision n°2026-56** Indemnisation amiable du sinistre survenu à Peyrehorade
- **Décision n°2026-57** Décision fixant les tarifs de la régie de recettes de la Ludothèque

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE